



STUCKANGE



SOMMAIRE



3 **Conseil Municipal des Jeunes**

Les jeunes Stuckangeois ont leur Conseil Municipal depuis peu.



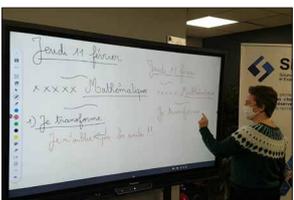
8 **Vidéosurveillance**

Une surveillance qui se veut dissuasive envers les dégradations récurrentes sur la zone de loisirs.



11 **Espace sans tabac**

Liguons-nous contre le cancer et libérons-nous du tabac !



17 **Numérisation école**

Des équipements modernes pour un enseignement moderne à l'école des mésanges.

4-5 **Nos agents du service technique**

6-7 **Les petits travaux réalisés**

9 **Quartier Vergers**

10 **Urbanisme**

12-13 **Finances**

14-17 **Vie scolaire**

18 **Fleurissement**

19 **CCAS**

20 **Associations**

21 **Professionnels**

22-23 **Pumptrack**

Bulletin municipal
1^{er} semestre 2021

Contact

Tél : 03 82 56 90 81
ou par email :
mairie@mairie-stuckange.fr

www.mairie-stuckange.fr

INFOGRAPHIE Boro Saràl
Images/illustrations
Freepick
EDITEUR / IMPRESSION
Boro Saràl
Agence de Communication
5-7 rue d'Esch
L-4440 Soleuvre
G.D.L.

Tél : +352 20 60 10 12
contact@boro.lu
www.boro.lu

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le 1^{er} adjoint Cédric FRADELLA et le conseiller municipal Jordane PITTET ont émis l'idée de créer un Conseil municipal des jeunes. Après une présentation en assemblée lors du Conseil municipal du 26 mars 2021, le projet a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Le contexte sanitaire a obligé les élus à entreprendre les démarches d'informations et de candidatures en distanciel.

Après de nombreux échanges constructifs, 11 jeunes de 9 à 14 ans ont candidaté. Comme le nombre de candidats est égal au nombre de postes ouverts, le mode de la désignation a été choisi. Cependant il a fallu procéder aux élections du « Maire Junior » et de ses deux adjoints.

Avec l'évolution de la crise sanitaire et l'assouplissement des protocoles sanitaires, ce fut chose faite en présentiel, en date du 4 juin dernier.

Téo BLAS est élu « Maire Junior », Lhena BLAS 1^{ère} adjointe, et Emma FRACCARO 2^{ème} adjointe. Ils seront entourés pour les deux prochaines années de **Jules CALLEGARI, Romain CLIN, Lilian CORVISY, Loris KEIB, Antoine LADJICI, Aimy NIANG, Zoé FRACCARO et Pénélope FRADELLA.** Ce sont plusieurs tranches d'âge qui seront ainsi représentées.

On a d'ores et déjà constaté qu'ils sont soucieux de leur cadre de vie et sensibilisés à certains problèmes, notamment les déjections canines non ramassées, les déchets et les mégots de cigarettes dans les aires de jeux qu'il faut enlever quotidiennement... Des idées sont déjà en émergence et des points sont soulevés par nos jeunes. Celui qui revient le plus est d'organiser et de créer plus d'activités sportives. Ils s'exprimeront régulièrement lors de différentes réunions.



**N'HÉSITEZ
DONC PAS À
LEUR FAIRE
PART DE VOS
RÉFLEXIONS !**



QUE FONT NOS AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE ?!



Cette question nous revient souvent. C'est pourquoi il nous est apparu indispensable de rappeler quels sont leurs domaines d'activités et

leurs principales missions.

Assurer l'entretien et la propreté du village

Cette mission représente sans aucun doute une grande partie de leur activité.

Elle comprend :

- La vidange des poubelles réparties dans l'ensemble du village (+/- 30 poubelles)
- Le nettoyage des aires de jeux rue des Lilas (pumptrack, city stade et kiosque) et rue des marronniers ainsi que les abords de la salle des fêtes.
- La tonte des espaces verts communaux. **Superficie totale de +/- 30 000 m²**
- La taille des haies et arbustes dans tous ces espaces verts (rue de la Liberté, abords de l'école, environnement du pumptrack, rue Nationale...)
- La mise en place et l'arrosage des fleurissements dans le village et, à la fin de la saison, l'enlèvement de ces fleurissements
- L'entretien des cimetières (désherbage, remise en peinture, démoussage)
- Le nettoyage et le débouchage des avaloirs d'eaux pluviales.



Sécurité et sécurisation dans le village

- Assurer l'entretien des signalétiques dans le village (marquages routiers, marquages peinture au sol, remplacement ou pose de nou-

veaux panneaux routiers endommagés, etc...)

- Assurer la pose de balises routières (exemple : sécurisation du carrefour rue Nationale/rue des Lilas)
- Pose de plots lumineux sur passage piétons devant l'école
- Pose de miroirs afin d'améliorer la visibilité des usagers dans des carrefours dangereux (rue des Bleuets/rue de la Liberté, rue des Bouleaux/rue du Rouge Gorge, rue Nationale/rue de la Liberté)

Maintenance et entretien des locaux communaux

L'entretien général des bâtiments communaux (mairie, école et périscolaire, salle des fêtes, ateliers municipaux, chapelle) comprend tous les travaux de petites réparations électriques, plomberie, entretien sanitaire, peinture et petits travaux de menuiserie selon besoin.

Maintenance du matériel communal

Les employés assurent aussi l'entretien d'une bonne partie du matériel et engins qu'ils utilisent : le goupil (véhicule électrique multifonctions), tracteurs/tondeuses auto-portées, débroussailleuses, etc. Ce qui est aussi une source d'économies pour la commune.



QUE FONT NOS AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE ?!

Accompagnement de sociétés prestataires

Les employés communaux sont aussi les interlocuteurs sur le terrain des sociétés extérieures intervenants pour la commune :

- Pour les contrôles annuels des installations électriques et gaz de l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, école et périscolaire, salle des fêtes, ateliers municipaux, chapelle)
- Pour les contrôles et vérifications des installations de lutte contre le feu (extincteurs RIA, éclairages de secours et de sécurité)
- Pour l'entretien des installations de chauffage (mairie, école et périscolaire, salle des fêtes)

Mais aussi pour toutes les interventions ponctuelles de prestataires extérieurs de la CCAM (enlèvement des containers verres et papiers / cartons, SIDEET, ...), ou de services départementaux (UTT ex DDE), sociétés intervenantes pour le compte d'ENEDIS (exemple élagage des arbres à proximité des lignes électriques), etc....

Autres activités diverses

Les employés ont aussi des activités saisonnières comme le déneigement et salage des voies sensibles en période hivernale ainsi que le salage des trottoirs dans la zone de l'école.

L'entretien, la pose et la dépose des décorations de Noël qui embellissent notre village en période de fêtes de fin d'année.

Ils assurent aussi les visites préalables des salles communales mises à la location.

La mise en place des tonnelles et estrades pour les événements festifs (mariages, fête patronale...)

Ils ont aussi participé activement dans des travaux d'extension de l'école ainsi qu'à la réalisation du chalet communal loué à Sucré & Salé.

Ceci pour dire que nos 2 employés communaux, William et Jean-Luc, ont de quoi bien s'occuper...et qu'il faut les respecter pour leur engagement dans la commune.



*William 56 ans,
à Stuckange depuis février 2017*



*Jean-Luc 40 ans,
à Stuckange depuis septembre 2018*

PETITS TRAVAUX RÉALISÉS...



Certains « automobilistes irresponsables » n'hésitaient pas à rouler sur le trottoir pour éviter le coussin berlinois situé à hauteur de la mairie. Afin de les en dissuader il a été décidé en accord avec les résidents des garages d'installer un « boudin de sécurité ralentisseur » entre les garages et le panneau. Le système a montré son efficacité car plus personne ne roule sur le trottoir...



Rue Nationale, face aux garages



Aire de jeux, rue des Marronniers

Le seul affichage de l'arrêté municipal ne suffisait pas à empêcher la présence de chiens sur cette aire de jeux. Un 1^{er} panneau rappelant l'interdiction avait été mis en place mais il a été démonté et a disparu suite à un acte d'incivilité.

Un 2^{ème} panneau a donc été remis en place avec impossibilité de le démonter. Espérons que cette fois il reste en place...

Des marquages au sol rappelant l'interdiction de stationner à certains emplacements dans la commune n'étaient plus très visibles (devant l'église, l'école, la citerne enterrée rue de la Liberté, borne incendie rue des Acacias). Un coup de peinture, et ils ont retrouvé tout leur éclat. De nouveaux marquages ont aussi été réalisés notamment dans le lotissement L'Orée du bois, dans le virage en bas de la rue du Rouge gorge et près de la borne à incendie.

Marquages Interdiction de stationner



Débroussaillage, passage au fond de l'impasse des Chênes

Le passage en cul de sac situé à l'extrémité de l'impasse des Chênes a été complètement débroussaillé.





Rue des Pruniers

Fabrication et remplacement d'une plaque en béton de couverture d'un regard cassée.

Suite à la réunion avec les résidents de l'Orée du bois, 2 poubelles ont été installées à chaque extrémité du chemin piétonnier. Ajout d'une 2ème poubelle à l'entrée du Pumprack et rue Nationale (direction Metzervisse).

Ajout de poubelles dans la commune



Le cimetière, route de Reinange, a été rafraîchi. Les ouvriers ont repeint la clôture et nettoyé les murs de l'enceinte au karcher. Le projet du Colombarium ne pourra se faire dans l'immédiat car à ce jour, nous n'avons pas pu obtenir les subventions souhaitées.

Cimetière



Chalet

Les employés ont participé activement au montage du chalet communal loué à Sucré & Salé, en réalisant :

- La préparation des réservations (gaines électriques, arrivée d'eau, évacuation eaux usées) avant le coulage de la dalle.
- Le montage de l'ensemble de la structure bois du chalet.
- L'agencement intérieur (pose isolation, plaquage paroi et plafond, câblage électrique, pose plancher, évier, robinetterie et chauffe-eau, etc...).
- Pose revêtement toiture et étanchéité extérieure.
- Pose écoulement d'eaux pluviales (gouttières, descentes d'eau et raccordement sur évacuation extérieure).
- Finitions extérieures du chalet (vernissage complet par lasure).

SÉCURISATION CARREFOUR



Mise en sécurité du carrefour rue nationale / rue des lilas (RD61).



Depuis que la RD61 est prioritaire sur la rue Nationale, nous avons pu constater la vitesse excessive de certains chauffards coupant le virage du carrefour rue nationale et rue des lilas. Pour y remédier, et à moindres coûts, nous avons augmenté la longueur du STOP pour une meilleure visibilité en venant du centre du village et, avec l'accord de la DDT, nous avons posé des balises blanches aux endroits stratégiques de l'intersection.

D'après les riverains, leur utilité est constatée puisque cela a permis de réduire considérablement la vitesse.

VIDÉOSURVEILLANCE



Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et suite à l'augmentation des dégradations et infractions sur le domaine public de l'école, de l'aire de jeux des mésanges et de la salle polyvalente, la commune a décidé d'installer un système de vidéoprotection.

Nous avons reçu 8 devis d'entreprises du secteur. Et nous avons retenu l'**Entreprise VEORIS de Metz** qui proposait l'installation de 8 caméras couvrant l'aire de jeux, la pump-track et le city stade, les abords de l'école et de la salle polyvalente, les entrées et sorties des parkings, les sanitaires publics, le hangar de stockage communal ainsi que le commerce, pour un montant total de 10185,01 €.

Au Conseil municipal du 26 mars 2021, il a été voté la mise en place de cette vidéosurveillance et d'autoriser le Maire à déposer



une demande de subvention pour cette opération au titre du F.I.P.D. auprès des services de l'Etat à hauteur maximum de 50%.

Après avoir obtenu l'accord pour installer cette vidéosurveillance par un arrêté de la préfecture, la pose du matériel a été réalisée mi-mai.

Seule la gendarmerie, le Maire et 2 adjoints y ont accès.

Espérons que cela dissuadera les éventuelles dégradations et les trafics en tous genres.

QUARTIER RUE DES VERGERS RUE DES POMMIERS

Comme convenu lors de notre campagne électorale, nous avons souhaité vous donner l'opportunité de vous exprimer sur les problèmes spécifiques à votre quartier.

La crise sanitaire nous empêchant de tenir des réunions de quartier, nous avons donc distribué, pour le lotissement des Vergers, 57 flyers permettant ainsi aux résidents d'exprimer leurs doléances et suggestions pour améliorer la vie de tous.

Nous avons étudié attentivement vos propositions qui dénonçaient :

- ☹ La vitesse excessive rue des Vergers et des Pommiers
- ☹ La circulation difficile pour les piétons (voitures en stationnement sur les trottoirs)
- ☹ Le manque de visibilité dans les intersections à cause des haies trop hautes
- ☹ Les déjections canines



😊 Notre réflexion est basée sur l'intérêt général et sur une vue d'ensemble cohérente pour tout le lotissement.

Nous avons donc opté pour plusieurs solutions qui pourraient résoudre le maximum de problèmes que vous avez soulevés :

✔ Créer des places de parking en quinconce, là où cela est possible, ce qui aurait comme double avantage de réduire la vitesse et d'ajouter des places de stationnement rue des Vergers et des Pommiers, permettant aux riverains qui se garent sur le trottoir de le faire en toute légalité suivant l'article R.417-11 du code de la route.

Indiquer à l'entrée du lotissement « **Zone 30** » et plusieurs marquages au sol rappelant la limitation de vitesse à 30 km/h.

✔ Demander aux propriétaires de tailler leurs haies à une hauteur de 1.20 m, ou de les couper totalement lorsque celles-ci se trouvent aux intersections et empêchent toute visibilité.

✔ Sensibiliser les écoliers et leurs parents sur la dangerosité de la traversée des intersections sans visibilité dans tout le village.

✔ Inciter les riverains à se garer dans ou devant leur garage ce qui libérera les places publiques pour d'éventuels visiteurs. (**Valable dans tout le village**)

✔ Sensibiliser les propriétaires de chien au ramassage des déjections de leur animal. (Des sacs sont disponibles gratuitement en Mairie)

DÉMARCHE URBANISME



En parcourant le village, nous nous sommes rendu compte que beaucoup de travaux **nouveaux ou anciens** n'avaient pas été déclarés. Nous voulons informer tous les Stuckangeois de l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation du code de l'urbanisme.

La non-déclaration de vos travaux par un PC ou une DP est une infraction au code de l'urbanisme et considérée comme une fraude. Vous vous exposez à :

- **Une amende allant de 1200€ à 6000€ du m². (article L.480-4 du code de l'urbanisme)**
- **Une mise en conformité des constructions (article L.480-14 du Code de l'urbanisme)**
- **La démolition totale des constructions**
- **L'arrêt immédiat des travaux.**

Si vos travaux datent de plus de 10 ans, vous êtes dispensés de déclaration, sous réserve de le prouver. Vous souhaitez entreprendre ou régulariser des travaux, vous devez donc faire une **demande de permis de construire**

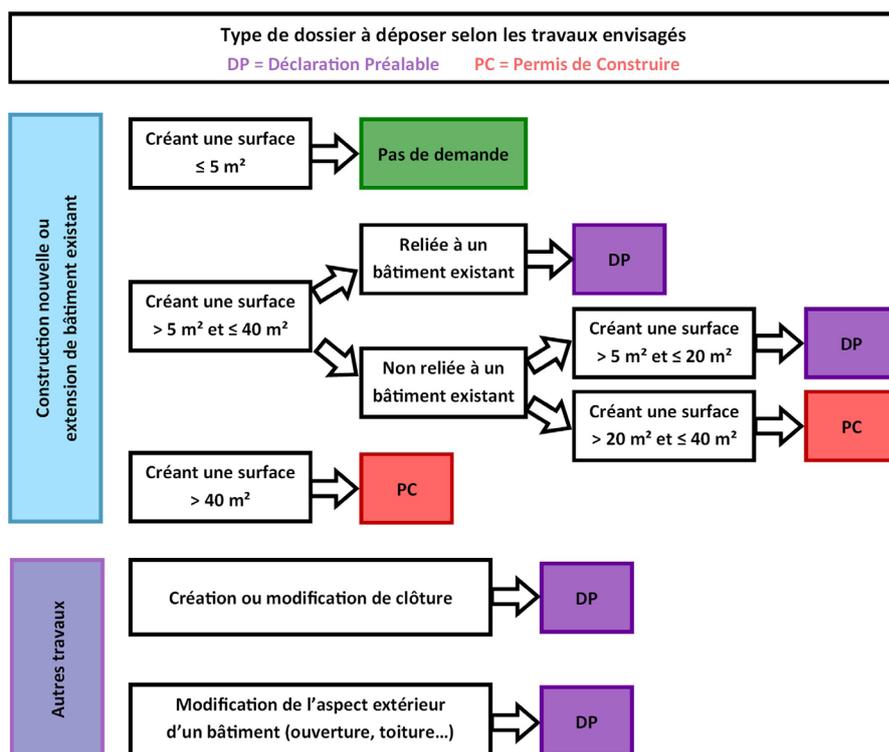
ou une déclaration préalable de travaux.

Exemples de travaux concernés :

Tous les abris, de jardin, de bois, barbecue et les serres qui dépasse 5m² de surface de plancher ou d'emprise au sol sont à déclarer.

Les pergolas et les vérandas, les carports, les garages, les extensions et les surélévations d'étage ou de terrasse sont à déclarer aussi, ainsi que tous les travaux qui modifient la façade. A déclarer, les piscines enterrées ou hors sol de + de 10m² qui sont installées plus de 3 mois (attention à la distance de séparation de votre piscine de la limite de propriété du voisin qui est de 2m).

Pour vous aider à remplir ces formulaires, un nouveau service en ligne d'assistance à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme est accessible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221> Vous pouvez également contacter la mairie (03.82.56.90.81 – mairie@mairie-stuckange.fr) et le service instructeur de Cattenom (03.82.82.59.26 - accueil@cc-ce.com) pour tous renseignements utiles à ces démarches.



La non-déclaration de vos travaux par un PC ou une DP est une infraction au code de l'urbanisme et considérée comme une fraude.

MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER

Le décret instaurant l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux est paru le 30 juin 2015 au Journal Officiel et s'applique depuis le 1er juillet 2015. Annoncé dans le cadre du Plan national de réduction du tabagisme, il a pour objectif de protéger les jeunes de l'entrée dans le tabagisme.

Lancé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label « espace sans tabac » a pour vocation d'encourager, de proposer et d'accompagner à la création d'espaces publics extérieurs sans tabac en partenariat avec les collectivités territoriales, en décernant un label aux villes qui s'engagent dans cette voie.

A ce jour, les Comités de la Ligue contre le cancer ont labélisé 227 espaces sans tabac dans 31 villes et, parmi ces espaces, 21 plages sans tabac.

À la suite de la délibération du Conseil municipal du 13 avril dernier, le maire a signé la convention de partenariat entre la commune de Stuckange

et le Comité de Moselle de la Ligue Nationale contre le Cancer, pour la mise en place « d'Espaces sans Tabac ».

Mme Virginie HAFFNER, chargée de prévention au comité de Moselle, nous a remis des panneaux d'interdiction de fumer et de vapoter à installer sur l'ensemble de la zone de loisirs des mésanges et sur l'aire de jeux des marronniers.

La publication de l'arrêté du 15 avril 2021 fixe cette interdiction et toute infraction entrainera une verbalisation.



BILAN ET BUDGET



Bilan 2020

- Le résultat de la section de fonctionnement en 2020 est excédentaire de 30 288,15€
- Le résultat de la section d'investissement en 2020 est excédentaire de 659 872,99€
- Le résultat net de clôture est donc excédentaire de 690 160,14€

Rappel : Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont disponibles sur :

<http://www.mairie-stuckange.fr/publications/les-deliberations-du-conseil-municipal/>

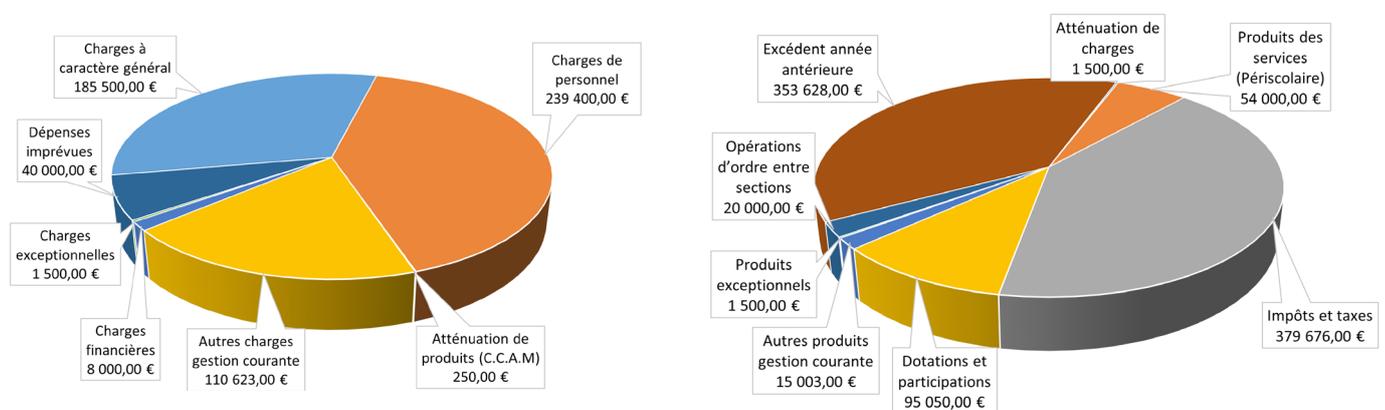


Budget 2021

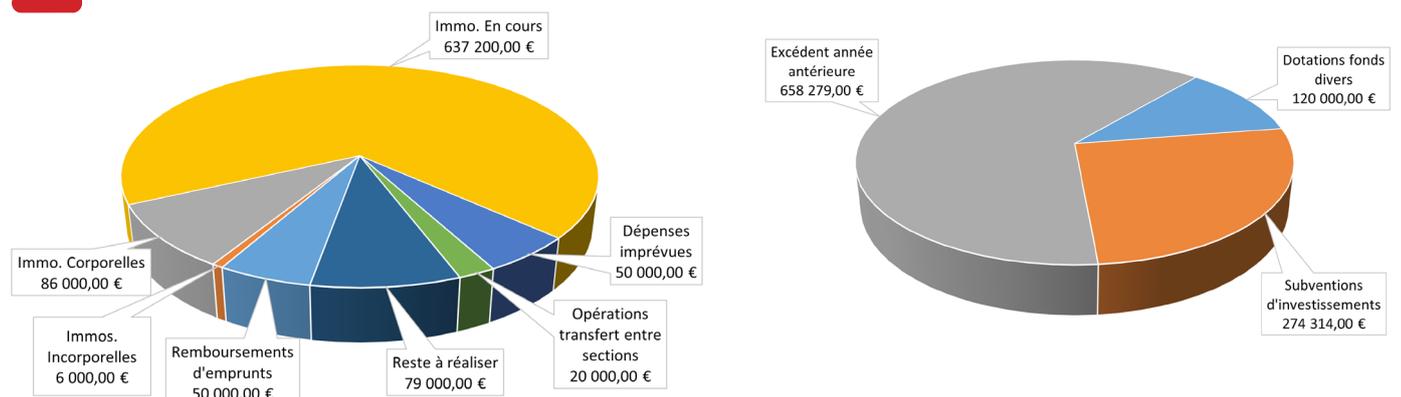
Le budget 2021 n'est pas présenté « en équilibre », en vertu de l'article L. 1612-6 du CGCT. Les principaux investissements prévus sont pour des travaux d'enfouissement de réseaux, de trottoirs, d'aménagement de la zone de loisirs, d'extension de l'école, de réfection de la salle polyvalente, de décorations de Noël.



Fonctionnement



Investissement



FINANCES

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
585 273 €	920 357 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
928 200 €	1 052 593 €
Total	
Dépenses	Recettes
1 513 473 €	1 972 950 €

Vote des taux d'imposition

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation à partir de 2021, hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB sera composé de la part départementale de 14,26 % et de la part communale. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux (part communale) **sans augmentation par rapport à l'année précédente** et ce malgré les baisses de la dotation de l'état depuis plusieurs années :

- **Taxe foncière (bâti) : 23.31 % (part communale 9.05%) + (part départementale 14.26 %)**
- **Taxe foncière (non bâti) : 45.27 %**

VISITE DE LA SENATRICE

Le 12 mars, la Sénatrice de la Moselle Mme Catherine BELRHITI a rencontré le Maire, et quelques membres du conseil municipal.

Elle souhaitait avoir quelques remontées d'informations directes des communes de la région et apporter quelques conseils.

Nous avons discuté de notre programme ainsi que de nos futurs projets et Mme la Sénatrice nous a donné quelques contacts utiles et bien expliqué comment obtenir de l'aide pour monter les dossiers de demandes de subventions.



LES CM2 VISITENT LA MAIRIE



Les enfants ont d'abord visité les locaux, rencontré l'adjoint aux travaux et Urbanisme, M. GENNEVOIS. Puis M. le Maire leur a expliqué le fonctionnement de la mairie, tout en détaillant le rôle du Maire, de ses adjoints, des conseillers, sans oublier le rôle très important de la secrétaire, Carine.

Ils ont ensuite pu poser leurs questions, bien nombreuses et très variées.

A l'issue de cette visite, un petit présent leur a été remis, une calculatrice scientifique (demandée au collège) et l'après-midi s'est terminé par un goûter fort apprécié.

La municipalité espère qu'ils garderont tous un bon souvenir de toutes ces années passées. A la rentrée de septembre, c'est un nouvel horizon qui les attend au collège.

Nous leur souhaitons une belle continuation.



Pour clore en beauté la dernière année scolaire des CM2 au sein de l'école du village, le Maire avait invité vendredi 11 juin, de 14h à 16h, en mairie, les élèves entrant en 6^{ème} à la prochaine rentrée.

C'est donc dans la bonne humeur que Téo, Lhena, Julie, Alicia, Mathilde, Alexis et Raphaël (dommage pour Livio et Kloé absents ce jour-là) s'y sont rendus avec leur institutrice, Mme KILL. Ils ont été accueillis par Carine, la secrétaire, et M. le Maire.



ECOLE

↙ L'année scolaire s'achève, moins perturbée que l'an passé, mais avec quelques semaines difficiles à gérer aux mois de mars/avril, en raison d'une forte contamination d'enfants et d'adultes à la COVID. Peu ou pas de sorties scolaires malheureusement cette année !

La rentrée des enseignants est fixée au mardi 31 août, et celle des enfants, jeudi 2 septembre, à partir de 8h05.

Les horaires de l'école restent les suivants (après validation des services académiques, pour une nouvelle période de 3 ans) :



MATERNELLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin : accueil de **8h05 à 8h30** dans la classe

Fin de la classe à **11h45**

L'après-midi : accueil de **13h20 à 13h30** dans la classe

Fin de la classe à **16h**

ELEMENTAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin de **8h15 à 11h45**

(Accueil à partir de 8h05 dans la cour)

L'après-midi de **13h30 à 16h**

(Accueil à partir de 13h20 dans la cour)

En cas d'urgence ou d'inscriptions pendant les vacances, il est toujours possible de joindre la Mairie (mairie@mairie-stuckange.fr) ou l'école (ce.0573160@ac-nancy-metz.fr). La directrice, Mme KILL consulte les messages une fois par semaine.

A la rentrée, l'effectif attendu est de 132 enfants (contre 119 à la rentrée de 2020).

L'extension de l'école se dessine peu à peu. Le projet, en cours d'analyse, prend forme. Il est en effet nécessaire d'ajouter une salle de classe supplémentaire, d'aménager un lieu de concertation, et de renforcer les rangements.

A ce jour, l'équipe enseignante attend une réponse des commissions en charge pour une ouverture éventuelle de classe à la rentrée prochaine.

L'équipe pédagogique est dans l'incertitude. 2 répartitions de classe sont donc envisagées : avec ouverture et sans ouverture de classe.

L'équipe enseignante souhaite à tous une belle trêve estivale.

PÉRISCOLAIRE

➔ Après de longs mois difficiles, les enfants ont quand même pu déguster la traditionnelle galette des rois à la cantine. Ils ont participé à la chasse aux œufs et réalisé de jolis bricolages pour Pâques, pour la fête des mères (un joli bouquet de fleurs et cœur réalisé avec des capsules de café) ainsi que pour la fête des pères (un pot à crayons réalisé avec du matériel recyclable tels que journaux, rouleaux papier WC...)



ENQUETE SUR LES BESOINS D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE LE MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE

Suite à la demande de plusieurs familles, la municipalité a réfléchi ces dernières semaines à l'ouverture **le mercredi matin** d'un accueil pour les enfants de 3 à 11 ans (de la Petite Section au CM2), à partir de septembre 2021, car il n'est pas possible dans l'immédiat de proposer un accueil à la journée.

Pour mettre en place cet accueil, il faut au minimum 10 enfants inscrits par mercredi. La capacité maximale, avec 2 encadrants, sera de 18 à 20 enfants, suivant l'âge.

Le résultat du sondage a révélé que 19 familles seraient susceptibles d'inscrire leur(s) enfant(s). Ce service sera donc mis en place à la rentrée de septembre.

Ce service sera payant, et les inscriptions se feront au mois, au trimestre ou à l'année scolaire, afin d'assurer la continuité du projet pédagogique mis en place.

- *Le mercredi de 7h30 à 11h45, pour un montant de 32 €*
- Ou
- *Le mercredi de 7h30 à 13h30, repas inclus, pour un montant de 40 €*

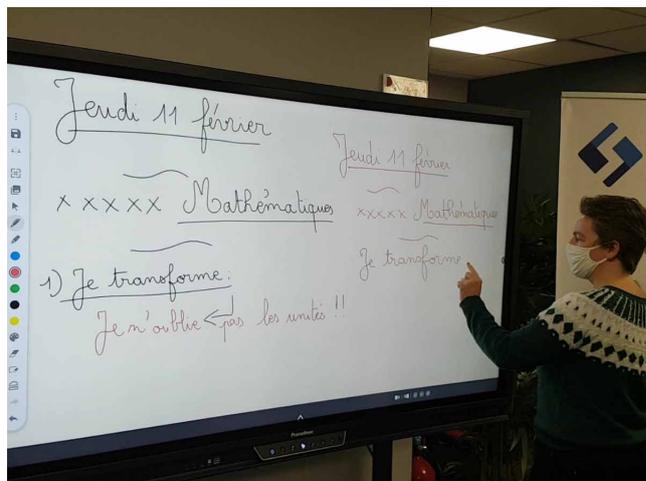
NUMÉRISATION ÉCOLE

↘ L'école de Stuckange est actuellement très faiblement dotée d'équipements numériques. Les enseignants sont demandeurs de moyens d'enseignement modernes et les enfants doivent apprendre à utiliser à bon escient les outils numériques.

En plus du projet Fus@e (porté par le Département de la Moselle), le plan de relance de l'Etat comprend un volet « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en terme de matériels et de réseaux informatiques, les services et ressources numériques, l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.



Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Nous avons donc constitué un dossier et la candidature de notre commune a été retenue. Nous devrions ainsi obtenir une subvention de 7930 € de l'Etat pour ce projet.

Le coût de l'investissement global des équipements est de +/- 35000€ et comprend :

- *Le câblage réseau de l'ensemble du groupe scolaire,*
- *1 Ecran Numérique Interactif (ENI) dans chaque classe, qui sera le tableau principal. Un tableau « craie » restera toutefois disponible.*
- *1 PC portable par classe pour l'enseignant, lui permettant de préparer son travail et de maîtriser l'ENI et les tablettes des enfants.*
- *2 « classes mobiles », c'est-à-dire un ensemble de tablettes tactiles rangeables et rechargeables dans un chariot mobile, une sera dédiée aux CM1-CM2, afin que les enfants s'habituent à cet usage qui leur sera obligatoire au collège. La 2ème classe mobile sera utilisée alternativement par les autres classes lors d'ateliers spécifiques.*
- *Les licences et logiciels nécessaires à l'usage pédagogique des matériels.*

Pour diminuer la part communale, nous avons également fait des demandes de subvention auprès de :

1. *La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) Les subventions DETR sont allouées en vue de la réalisation d'investissements.*
2. *D'Ambition Moselle (le Département accompagne techniquement et financièrement les collectivités mosellanes pour réaliser ou améliorer les équipements publics destinés à améliorer la qualité du cadre de vie).*

Nous n'avons pour l'instant pas l'accord définitif pour pouvoir commander le matériel et commencer les travaux. Nous comptons donc que ce projet soit opérationnel en début d'année scolaire, fin 2021.

UN VILLAGE FLEURI



L'embellissement du cadre de vie est un enjeu essentiel pour le bien-être des habitants.

Un village fleuri est toujours plus accueillant. Cette année, plusieurs bacs ont été disposés rue Nationale.

Les ouvriers ont participé activement à la plantation des végétaux et ce sont un peu plus de 380 plants de fleurs annuelles et vivaces, provenant des Etablissements Boubel à Basse Ham, pour un budget de 2040 €, qui

ont été répartis dans tout le village afin d'apporter un peu de gaieté.

La commune souhaite motiver les habitants à aider à l'entretien du fleurissement (désherbage, arrosage) afin de faciliter le travail des ouvriers qui sont déjà bien occupés et pour améliorer la qualité de vie.

Elle encourage également les initiatives privées. A cet effet, un concours des maisons fleuries sera organisé (sans inscription).



CCAS



Activités mensuelles :

L'équipe du CCAS remercie les nombreux Stuckangeois de plus de 65 ans qui ont répondu à notre flyer en nous communiquant leurs souhaits d'activités.

Aussi, nous sommes prêts et heureux de vous revoir à nouveau **dès le 28 septembre à 14 h**. Nous pourrions ainsi proposer notre programme d'activités pour l'année, et décider ensemble des sorties à organiser.

Ces réunions se tiendront le dernier mardi de chaque mois.

Repas des aînés et paniers gourmands :

Cette année, le Maire réserve une belle surprise afin de compenser l'absence d'activités depuis plus d'un an.

Tout d'abord, le repas des aînés aura lieu le **dimanche 21 novembre** pour les plus de 65 ans, et pour les couples dont au moins l'un a plus de 65 ans.

Pour ceux qui préfèrent la formule panier gourmand, les colis seront distribués à la salle des fêtes, autour d'un pot de l'amitié. Et, comme l'an passé, notre équipe de bénévoles livrera à domicile les personnes qui ne pourront se déplacer.

*En attendant, prenez
soin de vous !*

Rappel contact CCAS :

Contactez la Mairie qui vous redirigera vers un membre du CCAS selon le cas.

Tél. 03 82 56 90 81

mairie@mairie-stuckange.fr

ASSOCIATIONS



SLS - Sports et Loisirs Stuckange reprendra ses activités à partir du **13 septembre**.

Activités prévues :

Lundi -> Gym adultes

Mardi -> Tai chi, Zumba enfants, Zumba adultes, Gym neuronale, Peinture adultes

Mercredi -> Gym enfants, Théâtre enfants/ados, Peinture enfants, Yoga

Jeudi -> Marche, Jeux de société, Sophrologie



+ quelques sorties ou manifestations ponctuelles organisées dans l'année.

Un flyer avec les activités et horaires détaillés vous sera communiqué fin août.



APE - Cette année, l'Association des Parents d'Elèves (APE) n'a pu maintenir, à son grand regret, l'ensemble des événements envisagés (bourse aux jouets, halloween, marché de Noël, chasse aux œufs et la fête des enfants). Afin de continuer à être un minimum actif, des opérations de vente de fromages, de bulbes de fleurs et des carnets d'étiquettes personnalisables ont été organisées. Une carte cadeau Cultura, d'une valeur de 25€, a pu ainsi être offerte à chaque élève scolarisé à l'école de Stuckange. Toujours en quête de mener des événements qui n'impliquent pas la seule sollicitation des parents et dont les bénéfices permettront d'offrir aux élèves de l'an prochain un cadeau à orientation pédagogique, l'APE vous invite à retenir les dates suivantes :

- *Dimanche 7 novembre 2021 Loto*
- *Dimanche 12 décembre 2021 Marché de Noël*

Courriel : apedesmesanges@yahoo.fr



ALICE - Après cette longue période difficile, l'Association A.L.I.C.E est heureuse de vous proposer ses prochaines manifestations en espérant vous retrouver tous, plus motivés que jamais, pour faire la fête.

- *Les 16 et 17 octobre 2021 : Moules/Frites (samedi midi et soir, dimanche midi) avec animations, chants, groupes*
- *Le 18 novembre 2021 : Beaujolais*
- *Le 11 décembre 2021 : Marché de Noël à BOUXWILLER*



LA CLE DES CHANTS - reprend ses répétitions tous les jeudis à 20h30 à partir du **2 septembre 2021**.

Nous vous rappelons qu'une rubrique « Associations » existe sur www.mairie-stuckange.fr, les informations étant mises à jour selon les indications fournies par chaque association.

PROFESSIONNELS

Service rapide auto

Un entretien à faire sur votre véhicule, des petites réparations ou autres, alors n'hésitez pas à prendre contact avec Amar Ladjici, au **06 88 66 10 44**, vous serez très bien accueillis. Travail sérieux, de qualité, à des tarifs raisonnables, dans un local propre. [servicerapideauto@laposte.net]



E.V. Agencement

Nicolas sera heureux de vous conseiller pour vos projets d'aménagement (placard, dressing, menuiserie intérieure...).

T. : **06 63 72 66 89**



Julie de J&V coiffure

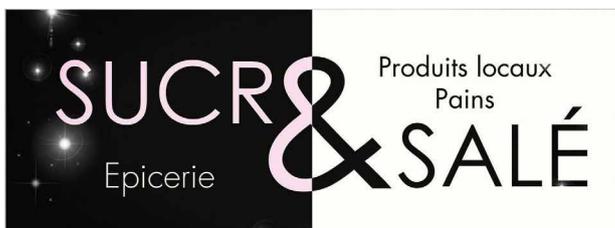
Julie demeure à Stuckange, et est coiffeuse à domicile depuis 2019. Envie d'une mise en beauté sans avoir à vous déplacer de chez vous, Julie sera heureuse de s'occuper de vous et propose des coupes hommes, femmes et enfants,

brushing, coloration, mèches et de nombreuses nouvelles techniques de coloration, ainsi que des coiffures de cérémonies (chignons) pour les baptêmes, communion, mariage ou autres.

T. : **06 19 36 32 42**

Nid'abeilles

Vous désirez une place en crèche ? Choisir une pédagogie alternative pour l'avenir de vos enfants ? Un petit nid douillet ouvrira ses portes début 2022 dans le nouveau lotissement La Sapinière. Afin d'être au plus près de vos besoins et de ceux de votre/vos enfant(s), Nid'abeilles vous invite à les contacter pour préparer l'inscription au **07 63 01 15 62** ou par mail : microcrechenidabeilles@hotmail.com



Sucr&Salé/Pizzeria Sarda

Aurélien et Davide sont heureux de vous accueillir «Au Chalet», dans une ambiance conviviale et familiale. Pour satisfaire toutes vos envies sucrées ou salées, ils vous proposent : pains, viennoiseries, pâtisseries (nouvelle provenance : Arisan-Boulangier BANETTE de Bousse), épicerie, boissons, glaces. Plats (100% faits maison) à emporter ou en livraison !

venance : Arisan-Boulangier BANETTE de Bousse), épicerie, boissons, glaces. Plats (100% faits maison) à emporter ou en livraison !



T.: **09 84 23 77 66**

Horaires d'ouverture
(sauf fermeture le jeudi)

	Matin	Après-midi/Soirée
lundi	7h/14h	15h30/18h
mardi, mercredi, vendredi	7h/14h	15h30/21h
samedi	7h/14h	18h30/21h30
dimanche	7h/14h	

PUMPTRACK



C'est sous les averses orageuses qu'a eu lieu, ce dimanche 4 juillet, la 2^{ème} édition de la journée Pumptrack.

Malgré tout, cela n'a pas empêché toute une équipe de se mobiliser pour la réussite de ce projet et de voir ainsi des enfants ravis.

Cédric et Jordane ont animé plusieurs ateliers : le tour chronométré sur la Pumptrack, un circuit VTT avec différents modules (tremplins, sauts, bascules...).

N'oublions pas le partenariat avec les RawDogs qui se sont occupés de l'initiation autour du skate et de Rémi Perrez, toujours là pour prodiguer de précieux conseils aux enfants.

A midi, tout le monde s'est retrouvé, pour une pause bien méritée, autour d'un barbecue organisé par Sucre&Salé.

La remise des récompenses s'est faite dans la bonne humeur et au milieu des rires des enfants et des spectateurs venus les encourager malgré une pluie battante.



En Trottinette		En Vélo	
Garçons	Filles	Garçons	Filles
Téo BLAS 11"9	Emma FRACCARO 12"37	Lilian CORVISY 11"45	Chloé BORRA 22"30
Julian LAFFAY 13"09	Milena POLACHOWSKA 14"09	Lyes HELOUANE 15"55	
Dylan LEPOIVRE 13"38	Lhena BLAS 14"33	Massy HELOUANE 14"76	

Les trois premiers de chaque catégorie sont repartis avec une coupe et la Pizzeria Sarda et l'Institut esthétique « Originelle » de Metzervisse ont offert des bons d'achat aux vainqueurs.

JOURNEE PUMPTRACK 2^{ÈME} ÉDITION

Nous félicitons chaleureusement le Conseil Municipal des Jeunes qui a participé activement à la préparation, la mise en place et l'animation de cette journée.

Nous remercions également les conseillers municipaux qui ont pris de leur temps pour aider et nous voulons surtout exprimer notre gratitude envers les bénévoles sans qui cela n'aurait pas été possible.



Nous espérons à l'avenir beaucoup plus de volontaires pour l'organisation de toutes les manifestations dans la commune, car c'est ensemble que nous pourrions animer Stuckange et en faire un village convivial où il fait bon vivre.

Merci au photographe, M. Toni LESSA, qui a couvert cet événement. Vous pourrez également retrouver plus de photos sur le site de la mairie.

Nous pensons déjà à la prochaine manifestation de ce genre !





fête patronale de Stuckange, le samedi 4 septembre

En espérant que le contexte sanitaire continue de s'améliorer, nous prévoyons d'organiser la **fête patronale de Stuckange, le samedi 4 septembre**. Vous pouvez donc réserver cette journée pour des retrouvailles festives dans notre village. Comme à l'accoutumée, et pour que ce moment puisse avoir lieu, il est important d'avoir un maximum de volontaires pour aider au montage, démontage, tenue des stands, réalisation de pâtisseries.

Si vous souhaitez vous rendre utile, veuillez-vous inscrire en mairie ou par mail : o.segura@mairie-stuckange.fr. D'avance, nous vous en remercions.

Fête
patronale
STUCKANGE
SAMEDI
4 SEPTEMBRE
2021

Calendrier des collectes 2021

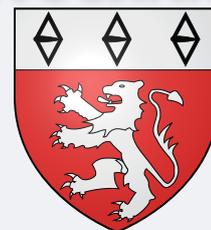
(A sortir seulement la veille)

Jour de collecte des recyclables -> MARDI semaines paires

Jour de collecte des déchets ménagers ---> MERCREDI

Mardi 27 juillet	Mardi 21 septembre	Mardi 16 novembre
Mardi 10 août	Mardi 05 octobre	Mardi 30 novembre
Mardi 24 août	Mardi 19 octobre	Mardi 14 décembre
Mardi 07 septembre	Mardi 02 novembre	Mardi 28 décembre

STUCKANGE



C'est dans une ambiance conviviale qu'a eu lieu la remise des prix aux gagnants du Concours des plus belles illuminations de Noël, lors de l'assouplissement des mesures de confinement.

Dans la catégorie « maisons individuelles », le 1^{er} prix revient à la Famille MOLINERO, suivie de Mme ARTH et de la Famille SCHMITT.

Dans la catégorie « façades », M. et Mme FAILLON ont remporté le 1^{er} prix, suivis de Mme ROSENKRANZ, et de la Famille FROEHLICHER.

